

COMMUNE DE VERNIER**INTERPELLATION**

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Moyens techniques de lutte contre les canicules

Le dérèglement climatique apporte de plus en plus d'épisodes de canicule. Ces derniers peuvent survenir au printemps comme en été voire même en automne. Dans tous les cas il nous est impossible de les prévoir actuellement. Ces périodes de trop forte chaleur représentent un risque sanitaire pour toute la population, et plus spécifiquement pour nos aînés et nos enfants.

Concernant les enfants, la commune soutient, par des financements ou la mise à disposition de bâtiments ou de terrains, un grand nombre de structures qui proposent des activités diverses (Maisons de quartier, clubs de sport, etc.).

Mes interrogations sont les suivantes :

1. Quels plans sont appliqués en cas de canicule par les organismes qui prennent en charge des enfants ? Existe-t-il un plan d'action communal ? Et si oui, à qui s'applique-t-il ?
2. Quels moyens techniques sont disponibles ? Par exemple, lors d'un entraînement de foot un après-midi, est-ce possible de maintenir l'activité dans des conditions sanitaires admissibles ? Est-ce que le club peut proposer un entraînement à l'ombre ou en salle ?
3. Si des locaux sont mal isolés, est-ce qu'une activité pourrait être déplacée ou les locaux refroidis sans pour autant avoir recours à des moyens polluants et énergivores ?
4. Existe-t-il « un catalogue » de moyens techniques pour combattre les canicules à disposition des associations et autres clubs de sport ? Comme par exemple le catalogue de matériel disponible pour les fêtes (tables, bancs, tentes, etc.) ?

En vous remerciant pour vos éclaircissements.

Pierre BLEIKER
Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 12 mai 2024